

## Chronique du 29 février 2016

Ce conseil comportait des points importants à l'ordre du jour dans la mesure où il était demandé, en prévision de l'établissement du budget 2016, de valider les comptes 2015.

- **Point n°2 à 7** : Approbation des comptes et affectations des résultats. Jean-Marie PUIG a fait une présentation de l'ensemble des comptes, en étant plus ou moins précis selon l'importance des postes. Il s'est notamment arrêté sur les dépenses et recettes qui avaient été mal évaluées afin de donner les éclairages nécessaires aux participants à la réunion. Nous avons relevé de sa part une vision de plus en plus stratégique sur les comptes de la commune et nous lui avons précisé en séance que nous aurions apprécié d'avoir les informations avant de les demander. Ceci étant, le mieux serait encore d'être associés dès le départ au processus d'établissement du budget.

A retenir d'abord qu'il ne devrait plus y avoir de budget à établir l'an prochain pour l'assainissement du fait d'un transfert total de compétence au SIVOM de la SAUDRUNE.

Ensuite, sur le plan des résultats, M. PUIG nous a livré les résultats en annonçant un déficit de 124 mille euros en section de fonctionnement du budget communal et un bénéfice de 250 mille euros sur la section investissement. Le budget assainissement est relativement équilibré du fait que les marges de manœuvres sont beaucoup plus étroites (peu de possibilités de recettes)

Sur le budget communal, en section fonctionnement, on notera une dépense EDF anormale du fait d'une surconsommation détectée au niveau du quartier de la gare. En gros, il est supposé qu'une ou des personnes ont abusivement détourné de l'électricité du réseau général. Le montant « détourné » ne nous a pas été assuré mais il représente quelques milliers d'euros. Il nous a été dit que le problème était désormais sous surveillance. Dans le même ordre d'idée, des surdépenses téléphoniques seraient dues à un portable qui a depuis été retiré...

A contrario, on nous a présenté des économies réalisées sur le plan des travaux faits en régie, sur des contrats de maintenance ou les dépenses en communication. Sur le budget prévu à l'initial, ce sont quarante mille euros qui ont été économisés au poste des charges à caractère général, ce qui nous satisfait plutôt, bien que nous n'ayons aucunement participé aux arbitrages.

En revanche, l'annulation des titres pour plus de soixante mille euros donnant un air d'économie totale de plus de cent mille euros n'est rien d'autre qu'un jeu d'écriture découlant d'une erreur de prise en compte lors de l'établissement du budget 2015, les titres annulés ne constituant pas une charge de l'exercice.

Au chapitre des recettes, il y a également eu de bonnes surprises avec un rappel de recettes dues par Orange (pas de détail sur ce point) et surtout une refacturation de prestations à la CAM amenant un excédent de vingt-cinq mille euros sur le montant escompté. Il faut noter toutefois que les postes 7067 et 70841 avaient été mal évalués. Autant les redevances périscolaires paraissent être compensées par cette redevance, autant les budgets annexes ne paraissent pas de même nature...

Au niveau des impôts, plus de treize mille euros supplémentaires ont été encaissés sur les prévisions, surtout par une rentrée supérieure de cinq mille euros en taxe foncières et d'habitation (Le Fauga enregistre de plus en plus de nouveaux arrivants) et surtout une rentrée inattendue en matière de Taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles ramenant près de six mille euros dans les caisses. Devant la méconnaissance de la majorité sur cette taxe (a priori, personne n'avait travaillé le sujet avant de venir), Cyrille MAILHE a évoqué la majoration de la taxe sur les terrains non bâtis (dispositif voté dans le cadre de la loi de finances pour 2013 consistant à mettre en place une taxation plus importante du foncier dans les zones de fortes tensions immobilières). Il a précisé que cela ne pouvait être le cas, LE FAUGA n'étant pas en zone de tension. Le maire a quant à lui insisté en séance pour dire que la commune n'y était pour rien et que cela devait être la CAM. En fait... il n'en est rien. C'est bien une taxe instituée par la commune (Cf. Conseil Municipal du 2 octobre 2008) mais qui, frappant la première vente d'un terrain rendu nouvellement constructible, ne survient pas tous les ans. Comme quoi, on peut lancer une myriade

de projets immobiliers, tricoter et détricoter un POS sans cesse et ne pas pour autant se souvenir des taxes que l'on a votées en la matière...

En section investissement, on note là aussi des « économies » au travers de plus de 140 mille euros de crédits annulés avec certes une partie de charges transférées mais aussi des achats de terrain/matériels inférieurs de plus de trente mille euros au budget prévu. Bien sûr, c'est de conséquence moins importante que pour le fonctionnement puisque ce n'est que du « patrimoine » en moins acquis.

Jean-Marie PUIG a ponctué sa présentation de commentaires sur la situation. Il a notamment parlé de la réserve patrimoniale de LE FAUGA (ses terrains, bâtiments, réseaux, etc.) en précisant que le niveau de cette richesse était très satisfaisant et écartait l'idée d'une commune trop endettée. Dans la mesure où il s'est engagé à communiquer les éléments à Cyrille MAILHE, nous ne ferons pas plus de commentaire dessus, en attendant de connaître la situation précise. Il a toutefois concédé que le niveau d'endettement par habitant de la commune était proche de 900 euros par habitant (871 €) et était légèrement supérieur à la moyenne nationale. Il s'est également engagé à communiquer la situation des emprunts, après multiples questions de notre part restées sans réponse au long des conseils sur la nature des prêts contractés par la commune.

Notre avis est que nous apprécions toujours plus d'avoir le détail des éléments du budget et un peu plus d'information sur la vision stratégique à moyen et long terme. Pour l'instant, nous sommes totalement écartés de toutes les discussions et ne savons rien. Nous prenons acte de la photo donnée en réunion mais nous trouvons inquiétant d'avoir toujours un niveau d'endettement supérieur à la moyenne dans un village extrêmement peu tonique sur le plan économique, peu doté en infrastructures et dans lequel il faut faire venir toujours plus d'habitants pour avoir des marges de manœuvres budgétaires.

En conséquence, nous avons voté Contre toutes les délibérations sur le budget.

- **Point 8** : Signature de la convention avec le SIVOM de la Saudrune. Nous avons voté Pour car au-delà de toute autre considération (notamment budgétaires sur lesquelles nous ne pouvons nous prononcer), l'élargissement des compétences des divers syndicats est rendu nécessaire par la loi Notre.

- **Point 9** : Achat d'un camion-nacelle. Nous avons eu les explications nécessaires et la présentation du modèle choisi, dont le bras de support est plus performant que l'ancien. La mutualisation des moyens, qui plus est en dehors de la compétence du Muretain Agglo (anciennement CAM), nous paraît judicieuse. Nous avons voté Pour.

- **Point 10** : Modification des statuts du syndicat départemental d'électricité de la Haute-Garonne. Ce point était purement technique, institué pour valider l'élargissement des compétences dont il était question au point 8. Nous avons voté Pour.

- **Point 11** : Il s'agissait de valider l'implantation d'un coffret électrique plein vent du côté du parking de l'école, au bout du réfectoire. Ce coffret serait utile au commerce de pizzas de la commune (« Pizzas Yaya ») comme aux forains pour les manifestations qui pourraient être organisées comme la fête annuelle. Nous avons voté Pour.

- **Point 12** : Achat de mobilier en vue d'une ouverture de classe maternelle. Au vu de l'augmentation prévisionnelle du nombre d'enfants pour la rentrée 2016 (+7), il est prévu d'ouvrir une nouvelle classe. De fait, il est possible de demander une subvention au Conseil Départemental sans limitation réglementaire sur la nature des biens qu'il est possible d'acquérir. Quel que soit le résultat, il restera les questions techniques du lieu d'installation de la nouvelle classe. Nous avons voté Pour.

- **Questions diverses** : Le maire nous a informé que l'enquête sur le détournement des recettes communales est terminée et entre les mains d'un juge. Il nous a aussi informé sur les conditions en cours de la liquidation judiciaire d'Air Méditerranée. En dernier lieu, nous lui avons

demandé l'état d'avancement du dossier des constructions sauvages des maisons sur la route de Villeneuve. Il nous a indiqué qu'un nouveau permis de construire devait être déposé et s'il devait être refusé (ce qui lui semblait évident puisque la zone est inondable), la mairie engagerait une procédure contentieuse.

A l'issue de cette intervention, le maire a dit qu'il ne tolérait pas le comportement de « l'opposition » - en visant Michèle CHAUVOT – qui serait allée interroger une tierce personne sur un dossier similaire. Il considère que cela dépasserait le simple cadre de l'exercice d'opposition en cherchant « à monter les gens entre eux ».

Sur ce point, Michèle CHAUVOT a répondu qu'elle jugeait son comportement également inapproprié vis-à-vis d'elle.

Nous regrettons que le débat du conseil en vienne à des attaques ad hominem. Nous rappelons l'exercice de la liberté d'expression, tant qu'elle ne relève pas de la diffamation et nous ne sommes pas convaincus de l'utilité de ces échanges dans le cadre du conseil.

Dans le pire des cas, si M. le Maire voulait tenter en dernier ressort une action en justice, nous lui rappelons que c'est un des rares postes de charges ayant dépassé le montant qui avait été estimé dans le budget...

Bien à vous : Nadine Dasque, Michèle Chauvot, Cyrille Mailhé.